

(*) Les Taxes sur le Gaz Naturel : Explications

En bref :

En plus du coût de mon abonnement et de celui de mes consommations en gaz naturel, ma facture d'énergie comprend des taxes fixées par les pouvoirs publics.

En électricité, les taxes sont au nombre de quatre :

- 1 / la TICGN,
- 2 / la CTSSG,
- 3 / les CTA,
- 4 / la TVA.

1 / La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) :

Son montant est le même chez tous les fournisseurs. Il est calculé en fonction de ma consommation avec un prix en centimes d'euros par kilowattheure.

La TICGN est perçue par tous les fournisseurs de gaz naturel pour le compte des Douanes. Elle est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État.

2 / La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité Gaz (CTSSG) :

Le montant unitaire de cette contribution est fixé par arrêté ministériel en centimes d'euros par kilowattheure. Il est appliqué sur chaque kilowattheure que je consomme. La CTSSG permet de financer le Tarif Spécial de Solidarité Gaz, au profit des clients démunis.

3 / La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) :

Comme en électricité, cette taxe représente un pourcentage du prix d'acheminement du gaz naturel. Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. Elle est appliquée selon les mêmes règles par l'ensemble des fournisseurs ; elle dépend des choix d'approvisionnement de mon fournisseur de gaz ainsi que de mon usage du gaz naturel.

4 / La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement.

Une TVA à 19,6% s'applique sur le montant des consommations ainsi que la contribution au tarif spécial de solidarité gaz.

() Ces informations s'adressent aux « petits consommateurs professionnels » (consommateurs consommant moins de 30 000 kilowattheures de gaz naturel par an). Si je n'appartiens pas à cette catégorie de consommateurs, certaines des informations ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer à ma situation. Je dois alors me référer à mon contrat.*